

CENTRE NATIONAL D'APPUI ET DE RESSOURCES



ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT

Fiche pratique

## La valorisation comptable du bénévolat associatif dans les associations de protection de la nature et de l'environnement

Être bénévole, c'est souhaiter s'investir pour un projet associatif, en apportant sa motivation et en consacrant une partie de son temps aux activités de l'association sans percevoir de rémunération.

Engagement non contractuel, l'impact du bénévolat sur l'activité financière et fiscale de l'association ne se voit pas mais représente pourtant une ressource économique certaine, que les associations ont tout intérêt à rendre visible : la valorisation comptable du bénévolat en est le moyen.

► Numéro

5

avec le soutien de :



## ● Un ancrage profond du bénévolat dans les associations de protection de la nature et de l'environnement

### ► Un engagement fort et désintéressé pour la cause environnementale

Les associations de protection de la nature et de l'environnement occupent une place particulière au sein de notre société, par rapport aux autres associations à caractère sportif, ou caritatif. En effet, elles protègent et défendent, en définitive, une partie plus ou moins importante, d'un bien commun de la nation, le patrimoine naturel. En outre, la protection de la nature et de l'environnement représente une cause collective au service de l'intérêt général pour laquelle les personnes se sentent mobilisées, loin des intérêts personnels. Enfin, c'est dans le domaine de l'environnement que le processus d'association du public aux choix d'aménagement est le plus développé. Ce qui explique une forte incitation à l'implication des citoyens.

### ► Un modèle spécifique de gouvernance

Les associations de protection de la nature et de l'environnement développent un modèle particulier d'équilibre entre professionnalisation et bénévolat : en effet, le principe général de leur Gouvernance

implique que ce sont des bénévoles actifs qui administrent et assument la responsabilité politique des positions défendues par l'association. Deux raisons peuvent expliquer cette spécificité. Tout d'abord, le positionnement social, voire politique (au sens de vie de la cité) des APNE, pour être légitime et durable, impose une certaine liberté de parole publique qui ne peut raisonnablement être assumée que par des bénévoles détachés de toutes contraintes de carrière, de lien de subordination ou d'intérêt financier (ne pas être lié avec un financeur qui verse son salaire). Ensuite, les APNE disposent bien souvent de ressources financières propres très faibles. L'embauche de personnel salarié constituant une charge importante et durable, le bénévolat reste très souvent le principal moyen d'assurer leur fonctionnement et leur animation y compris pour les associations importantes.

La mise à disposition de temps, et de compétences est donc très conséquente au sein des APNE. Non monétaires, les contributions bénévoles n'en constituent pas moins une valeur économique et restent le « capital » sur lequel elles peuvent appuyer leur développement. Il importe donc de rendre visible ce bénévolat par son intégration dans les documents financiers et comptables.

## ● Un exemple de réseau bénévoles : les chiffres de France Nature Environnement

Le mouvement France Nature Environnement compte **10 000** citoyens engagés dans les conseils d'administration de ses associations.

Un bénévole « actif » <sup>(1)</sup> consacre en moyenne **220h** par an aux APNE.

**58%** des bénévoles de l'environnement sont des hommes et donc **42%** des femmes (source : le Baromètre d'Opinion des Bénévoles).

La motivation principale de ces bénévoles est surtout la cause défendue à **93%**.

(1) engagé dans les instances dirigeantes de l'association

# Comment valoriser le bénévolat ?

## ● Quels intérêts pour une APNE de valoriser le bénévolat ?

L'enregistrement des contributions bénévoles dans les comptes annuels de l'association n'est pas obligatoire, mais les enjeux sont importants, en raison de la forte implication des bénévoles dans les associations environnementales. Rendre visible le bénévolat constitue un indicateur précieux pour

montrer le volume réel et l'étendue de l'activité de l'association, en bref, son dynamisme. A l'égard des financeurs publics, il permet de démontrer l'apport effectif que fournit l'association par rapport aux subventions demandées, et donc faire valoir, notamment pour les structures à petit budget qu'elles ne sont pas des coquilles vides. Sur le plan fiscal, la valorisation du bénévolat permettra de justifier du caractère désintéressé des activités de la structure.

## ● Comment évaluer le coût du bénévolat ?

La principale difficulté en la matière consiste à établir le coût d'un engagement qui est par nature gratuit. Le règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations définit le principe général selon lequel « A leur date d'entrée en vigueur dans le patrimoine de l'association, les biens reçus à titre gratuit sont enregistrés à leur valeur vénale [...]. La valeur vénale d'un bien reçu à titre gratuit correspond au prix qui aurait été acquitté dans des conditions normales de marché ». Pour les biens et services,

la valorisation est calculée en fonction des prix du marché, à achat ou prestation égale. Pour le temps passé par une personne assurant bénévolement un travail, la rémunération prévue par la convention collective pour la qualification concernée, la grille des salaires de la structure ou bien le taux horaire du SMIC peuvent servir d'indicateur, sans oublier de prendre en compte les charges sociales et fiscales. Pour donner une valeur juridique à la méthodologie de valorisation retenue, il est préférable de faire valider ce choix par le Conseil d'administration ou l'Assemblée Générale, montrant ainsi que l'association agit dans la plus grande transparence.

### ● Un exemple de valorisation du bénévolat selon le type de bénévole

Au sein de France Nature Environnement, le Conseil d'administration a validé l'estimation du bénévolat valorisé sur la base du SMIC horaire de la façon suivante : 1h pour un bénévole non administrateur équivaut à 4 SMIC horaire ; 1h pour un bénévole administrateur équivaut à 10 SMIC horaire (le temps passé sur des travaux statutaires - CA, bureau, AG,.. - n'est pas pris en compte car celui-ci ne peut être valorisé).

## ● Comment insérer le bénévolat dans les outils comptables ?

Deux options sont possibles :

- Enregistrer les contributions bénévoles dans les comptes annuels. Dans ce cas, celles-ci devront être évaluées sérieusement ce qui suppose que l'association dispose d'informations fiables et quantifiables (il est recommandé que chaque bénévole note le plus précisément les tâches effectuées et le nombre de temps passé). Pour permettre l'enregistrement de l'évaluation financière du bénévolat, le plan comptable des associations prévoit son inscription en compte de classe 8 dans le cadre des « contributions

volontaires ». Les méthodes ayant servi à l'évaluation financière et toute information qualitative complémentaire doivent figurer dans l'annexe au bilan et au compte de résultat. Il faut savoir que l'enregistrement des contributions volontaires augmente le total du compte d'exploitation.

- Quand elle ne peut pas quantifier ou valoriser les contributions volontaires, l'association peut les inscrire dans l'annexe. Dans ce cas, les contributions volontaires n'apparaissent que pour information et n'ont pas d'impact sur le résultat comptable de l'exercice.

### ● Modalités d'enregistrement du bénévolat valorisé dans les comptes annuels

Si l'association ou fondation dispose d'une information quantifiable et valorisable sur les contributions volontaires significatives obtenues, ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables, elle peut opter pour leur inscription en comptabilité, c'est-à-dire à la fois :

En compte de classe 8 qui enregistre :

- au crédit des comptes 87., les contributions volontaires par catégorie (bénévolat, prestations en nature, dons en nature consommés en l'état) ; celles-ci n'entraînent pas de flux financiers puisqu'elles sont gratuites et ne peuvent être qu'évaluées approximativement,
- au débit des comptes 86., en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, personnel bénévole...).
- Et au pied du compte de résultat sous la rubrique "Évaluation des contributions volontaires en nature", en deux colonnes de totaux égaux.

Répartition par nature de charges	
860	- Secours en nature - alimentaires, - vestimentaires, ...
861	- Mise à disposition gratuite de biens - locaux - matériels, ...
862	- Prestations
864	- Personnel bénévole

Répartition par nature de ressources	
870	- Bénévolat
871	- Prestations en nature
875	- Dons en nature

Source : avis n° 98-12 du 17 décembre 1998 relatif au plan comptable des associations et des fondations

## ● Exemple d'inscription du bénévolat valorisé en annexe au bilan

	2008	2007
Nb d'heures bénévolat militants - dont heures administrateurs	X heures - X heures	X heures - X heures
Valorisation du bénévolat - non administrateur - administrateur	Nb d'heures X coût horaire estimé Nb d'heures X coût horaire estimé	Nb d'heures X coût horaire estimé Nb d'heures X coût horaire estimé

Source : France Nature Environnement

## Pour aller plus loin...

- Règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations
- La France Bénévole, Cécile Bazin, Gualino Editeur, 2009
- Le travail bénévole : un essai de quantification et de valorisation, Lionel Prouteau et François-Charles Wolff, [http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/es373b.pdf](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/es373b.pdf)
- Juris Associations n° 383/2008 et n° 404/2009

## Les fiches pratiques du CNAR Environnement

- Fiche N°1 : Une analyse du profil économique et financier d'une association d'éducation à l'environnement
- Fiche N°2 : Mettre en place des outils de gestion au sein d'une association du secteur de l'environnement
- Fiche N°3 : Une démarche pour accompagner un réseau associatif dans la mise en place de référentiels communs de gestion
- Fiche N°4 : Pour une gestion associative pérenne dans le secteur de l'environnement : l'enjeu de la constitution de fonds propres et de réserves
- Fiche N°5 : La valorisation du bénévolat associatif dans les associations de protection de la nature et de l'environnement
- Fiche N°6 : Un test d'auto-évaluation pour évaluer des associations ou des projets de création d'emplois dans le domaine de l'environnement.
- Fiche N°7 : Une démarche d'animation territoriale pour la création d'emplois dans l'environnement
- Fiche N°8 : L'emploi associatif dans le secteur de l'énergie : enjeux, structures et activités
- Fiche N°9 : L'analyse financière dans les associations de l'environnement : quelques repères et préconisations

### ● Le CNAR Environnement est animé par un collectif national d'organismes agissant dans le secteur de l'environnement :

- le Comité de Liaison Energies Renouvelables, [www.cler.org](http://www.cler.org)
- France Nature Environnement, [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)
- le Réseau Ecole et Nature, [www.ecole-et-nature.org](http://www.ecole-et-nature.org)
- les Réseaux Territoires Environnement Emplois, [www.reseau-tee.net](http://www.reseau-tee.net)
- l'Union nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement, structure porteuse du CNARE au nom du collectif coordinateur, [www.cpie.fr](http://www.cpie.fr)

### ● Ses missions ?

Mobiliser les acteurs de l'environnement, appuyer les actions des DLA et C2RA sur ce secteur (outils méthodologiques, observation, analyse, évaluation) et impulser des partenariats nationaux.

### ● Quelques exemples d'actions et de productions :

Mobilisation des acteurs de l'environnement en Aquitaine, Bretagne, Basse-Normandie et Rhône-Alpes, création d'un dispositif d'évaluation et de valorisation de l'utilité sociale des structures environnementales, réalisation d'une étude argumentaire sur les partenariats entre associations et pouvoirs publics, réalisation de monographies sur la coopération entre territoires de projets et DLA, réalisation d'une étude sur l'emploi dans les associations environnementales, édition d'une brochure sur le mécénat des PME et PMI dans le secteur de l'environnement.

Édité en Novembre 2009 par le CNAR Environnement - [www.cnarenvironnement.org](http://www.cnarenvironnement.org) - [cnar-environnement@uncpie.org](mailto:cnar-environnement@uncpie.org)  
Coordination : Union nationale des CPIE - Jean-Charles COLIN  
Rédaction : Sabrina MONRIBOT - France Nature Environnement  
Maquette et réalisation : Gzadam.